

De : ARS-HDF-DOS-DIRECTION <ars-hdf-dos-direction@ars.sante.fr>

Date : dimanche 4 avril 2021 à 21:07

Cc : "VALLET, Benoît (DG ARS HDF)" <benoit.vallet@ars.sante.fr>, "CORVAISIER, Arnaud (ARS-HDF/DOS)" <Arnaud.CORVAISIER@ars.sante.fr>, Christine VANKEMMELBEKE <Christine.VANKEMMELBEKE@ars.sante.fr>, "DEBEVER, Adrien (ARS-HDF)" <adrien.debever@ars.sante.fr>, Magali LONGUEPEE <Magali.LONGUEPEE@ars.sante.fr>, "MAERTEN, Catherine (ARS-HDF)" <Catherine.MAERTEN@ars.sante.fr>, "BLANCO, Guillaume (ARS-HDF)" <Guillaume.BLANCO@ars.sante.fr>, "GUITARD, Cécile (ARS-HDF)" <Cecile.GUITARD@ars.sante.fr>, "HAUTECOEUR, Nicolas (ARS-HDF)" <Nicolas.HAUTECOEUR@ars.sante.fr>, "SCHLOUCK, Jérôme (ARS-HDF)" <Jerome.SCHLOUCK@ars.sante.fr>, "MONDON, Anne-Claire (ARS-HDF)" <Anne-Claire.MONDON@ars.sante.fr>, "VERMENIL, Véronique (ARS-HDF)" <Veronique.VERMENIL@ars.sante.fr>, "FOURDRAIN, Aurore (ARS-HDF)" <Aurore.FOURDRAIN@ars.sante.fr>, "geraldine.delcroix@ars.sante.fr" <Geraldine.DELCROIX@ars.sante.fr>, "Isabelle.GUILLOTON@ars.sante.fr" <Isabelle.GUILLOTON@ars.sante.fr>

Objet : Professions prioritaires pour garde d'enfants

Mesdames et Messieurs les Présidents, Bonsoir,

Le présent mail est à diffuser à l'ensemble de vos adhérents pour faire valoir ce que de droit auprès des établissements scolaires, afin que leurs enfants soient accueillis et pris en charge dès mardi.

L'ensemble des professionnels de santé sont concernés, ainsi que leurs collaborateurs dans leur cabinet ou centre. En plus de ce mail, les professionnels sont invités à remplir une attestation sur l'honneur qui a du vous être envoyée.

La circulaire portant sur l'accueil des enfants des professionnels de santé est en effet sans ambiguïté ; elle liste quelques exemples de professionnels de santé de ville et les « ... » englobent toutes les professions de santé qui ne sont pas citées expressément dans ladite circulaire.

Je vous confirme donc que l'ensemble des professionnels de santé de ville qui dépendent d'un ordre et/ ou d'une URPS, leurs collaborateurs, ainsi que les professionnels du transport sanitaires sont considérés comme des personnels indispensables à la gestion de crise :

- Médecins

- Pharmaciens
- Sages-femmes
- Infirmiers
- Masseurs-kinésithérapeutes
- Chirurgiens-dentistes
- Orthoptistes
- Orthophonistes
- Biologistes
- Ambulanciers
- Pédicures-podologues
- ...

Bien entendu, cette faculté concerne l'ensemble des professionnels de santé, peu importe le lieu et le mode d'exercice (centres de santé, maisons de santé, structures d'exercice coordonnée, etc ...).

L'ensemble de ces professionnels doivent ainsi pouvoir bénéficier d'un mode de garde pour leurs enfants dès mardi prochain.

Vous pouvez présenter ce mail aux établissements scolaires.

Bien à vous,

Arnaud CORVAISIER

Directeur général adjoint / Directeur de l'offre de soins

● **Agence régionale de santé (ARS) Hauts-de-France**

556 avenue Willy Brandt 59777 Euralille | Standard : 0 809 402 032

www.ars.hauts-de-france.sante.fr

Les ministères sociaux agissent pour un développement durable.

Préservons l'environnement : n'imprimons que si nécessaire !

-

Covid-19 - Recommandations Petite Enfance - 03042021.pdf

770kB

-
-
-
-

